CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021 COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

I. ADMINISTRATION GENERALE

> RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020. ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020.

II. FINANCES

➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur LIEVENS

LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉBATTU SUR LE ROB 2021 ET A PRIS ACTE DU ROB

2) Rapport d'orientation budgétaire 2021. 2021

La loi d'Administration Territoriale de la République (Loi ATR) du 6 Février 1992, prévoit qu'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget primitif. L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent de présenter à l'Assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique.

3) Modification des règles comptables et de la procédure d'instruction des dossiers pour les travaux d'effacement des réseaux sur le territoire de la collectivité avec la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

ADOPTE

La FDE 62 a signé un nouveau contrat de concession avec Enedis, entré en vigueur au 31/12/2019. De nouvelles modalités d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sont entrées en vigueur avec la signature de ce nouveau contrat de concession. Aussi, il convient de procéder aux régularisations de travaux déjà engagés qui ne pourront plus donner lieu à une récupération de TVA avec la procédure de transfert de droits à Enedis.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, pour les opérations concernées, précisant les modalités juridiques, techniques et financières de réalisation de ces travaux devra ainsi être établie.

III. ADMINISTRATION GENERALE

➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur le Maire

ADOPTE

4) Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal. L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation. La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». Aussi, dans un souci de simplification, le Conseil Municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations de ce jour, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

5) Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Boulonnaise : <u>Désignation d'un représentant du Conseil Municipal</u>.

Lors de son Conseil Communautaire en date du 5 novembre dernier, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a mis en place la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et a attribué un siège à la commune. Par conséquent, le Conseil Municipal a désigné son représentant, au scrutin uninominal majoritaire, à savoir : Monsieur Olivier BARBARIN.

IV. PERSONNEL

> RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

6) Modification du tableau des effectifs. ADOPTE

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

V. URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX

➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur DUVAL

7) Désaffectation, déclassement d'une partie du domaine public communal sis rue du Maréchal Foch en vue de sa cession. ADOPTE

La SCI ELHO FAMILY finalise l'acquisition du bien situé rue du Maréchal Foch, cadastré XC 213 et d'une superficie de 162 m². Elle prévoit la création d'un commerce. Il convient de rappeler que ce bien/local construit en 2014 par la SCI Saint André est depuis cette date inoccupé et n'a jamais fait l'objet d'une acquisition.

Pour permettre cette cession, la commune doit au préalable désaffecter et déclasser ce foncier du domaine public pour l'intégrer à l'issue de la procédure dans le domaine privé permettant son aliénation.

VI. SUBVENTIONS - CADRE DE VIE

➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur LEDEZ

8) Politique de la ville - contrat de ville : <u>demandes de subventions 2021</u>.

Dans le cadre de la politique de la ville - contrat de ville, la Commune du Portel a déposé pour son territoire les dossiers suivants au titre de l'année 2021 en vue de l'obtention de subventions :

- ✓ Habitants éco-responsables
- ✓ Développement du pouvoir d'agir des habitants d'Henriville
- ✓ Gestion urbaine de proximité
- ✓ Nos quartiers d'été
- ✓ Forum de la formation professionnelle et de l'alternance
- ✓ Parcours d'accompagnement des 16-25 ans vers l'emploi et chantiers de jeunes bénévoles
- ✓ A l'occasion
- ✓ Pause cartable
- ✓ Aire de familles
- ✓ Traces#2
- ✓ Faisons progresser les droits des femmes et l'égalité
- ✓ Programme de Réussite Educatif
- ✓ Valorisation des temps libres
- ✓ Bourse initiatives jeunes.

9) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : <u>Demandes de subventions 2021</u>. ADOPTE

Il convient de présenter une demande de subventions au taux maximum auprès de l'Etat au titre de l'année 2021, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour les opérations suivantes :

- ✓ réfection de la toiture de l'espace Carnot 2ème phase pour un montant total de 32.242,10 Euros HT,
- ✓ réfection des façades de l'école Curie pour un montant total de 196.445,53 Euros HT.
- > RAPPORTEUR : Monsieur le Maire
- 10) Dotation de Solidarité Communautaire pour les équipements communaux (DSCe) : <u>Demande de subvention 2021</u> pour l'opération de réaménagement de l'entonnoir. <u>ADOPTE</u>

Le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réaménagement de l'entonnoir, pour un montant de 1.061.170 Euros HT et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAB au taux maximum, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les équipements communaux (DSCe).

- ➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur DUVAL
- 11) Appel à projet 2021 Eau et Biodiversité en milieu urbanisé Demandes de subventions.

 Il est prévu de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, dans le cadre de l'appel à projet 2021 Eau et Biodiversité en milieu urbanisé, une subvention pour les deux projets suivants :
 - ✓ Sensibilisation du public à la biodiversité au Parc de la Falaise, pour un montant estimé à 14.648,44 Euros HT,
 - ✓ Restauration d'espaces de biodiversité au Parc de la Falaise, pour un montant estimé à 100.510,43 Euros HT.
- 12) Appel à projet 2021 Economies d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles Demande de subvention pour l'opération « Récupération et valorisation de l'eau de pluie au sein des services municipaux ».

 ADOPTE

Dans le cadre de l'appel à projet 2021 Economies d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, une subvention pour le projet « récupération et valorisation de l'eau de pluie au sein des services municipaux », dont le montant est estimé à 188.050 Euros HT.

VII. ANIMATIONS

- ➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Madame DEWALLE
- 13) Fête de la Flottille et des Traditions Porteloises : <u>demande de subvention 2021</u>.

 La ville organise la fête de la Flottille le dimanche 4 juillet 2021. La manifestation se chiffre à un montant total de 15.767,28 euros H.T. La Communauté d'Agglomération du Boulonnais participe à cette manifestation pour un montant de 5.000 euros HT, et il est prévu de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 15,86 %, soit 2.500 euros HT.

VIII. ENSEIGNEMENT

- ➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur COPPIN
- 14) Attribution de bourses communales supplémentaires pour l'année scolaire 2020/2021. ADOPTE
 Suite au dépôt de nouveaux dossiers de demande de bourses depuis le Conseil Municipal du 10 décembre dernier,
 l'assemblée délibérante a décidé d'attribuer 7 bourses communales supplémentaires, pour l'année scolaire
 2020/2021, pour un montant total de 1325,48 Euros.
- IX. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE Délibération n°2020-52 du 11 juin 2020.
 - > <u>RAPPORTEUR</u>: Monsieur le Maire

✓ Service de portage de repas à domicile : <u>Tarif des repas</u>.

X. QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur le Maire

- 15) Avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

 ADOPTE
- 16) Notification de la dotation de compensation par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais : <u>Avis du Conseil Municipal</u>.

 <u>AVIS FAVORABLE</u>

Date d'affichage: Le 09/02/2021